



## **Procès verbal**

La commission de vérification des comptes composée de Brendan Chabannes, Adeline BEZOUT des membres de la commission s'est réunie le 4 novembre 2021 et a procédé par sondage à la vérification des comptes, a vérifié que les pièces comptables sont conformes aux écritures, que les comptes sont tenus selon les règles de la loi de finance du 20 août 2008, propose au bureau de procéder à la clôture des comptes et proposera lors d'une AG de voter l'approbation des comptes ». Ce rapport sera signé par les membres de la commission ,

Brendan Chabannes

Adeline BEZOUT